

Petit guide à l'usage des conseillers presbytéraux

Vous venez d'être élu au Conseil presbytéral. Soyez remerciés pour cet engagement ! Le service que vous avez accepté est essentiel à la vie de notre Eglise et à son témoignage. Mais vous vous demandez peut-être comment accomplir au mieux cette tâche. Les lignes qui suivent sont pour vous. Elles proposent quelques outils autour de quelques thèmes, pour aider le Conseil presbytéral dans sa mission.

- La première des ressources pratiques, c'est le livre « **Vivre l'Eglise - Le Conseil presbytéral** », dont l'intégralité du contenu se trouve aussi sur le site www.conseilpresbyteral.fr. Sur ce site, on trouve également des animations à vivre en CP, des documents ressources et divers textes.
- **Le portail web de l'EPUDF** www.eglise-protestante-unie.fr offre quantité d'informations, d'actualités, d'outils. Les liens ci-dessous renvoient aux pages de ce site.

1. Le sens de la mission du CP

« Vous qui êtes appelés à former le Conseil presbytéral de cette Eglise, vous porterez ensemble la responsabilité spirituelle et matérielle de la communauté ».

C'est le premier des engagements que prend le Conseil Presbytéral lors de la reconnaissance liturgique de son ministère. Il marque bien que le Conseil presbytéral n'est pas un conseil d'administration d'une association comme les autres. Il y est question de la « responsabilité spirituelle et matérielle ». C'est dire que le travail d'un Conseil presbytéral n'a de sens que s'il est porté par le souffle de l'Esprit Saint, nourri de la lecture commune des Ecritures, soutenu par la prière. C'est avec ce souffle qu'il sera à même d'accomplir les tâches attendues de lui.

- Il sera fort utile de lire et de travailler la **liturgie de reconnaissance du ministère d'un Conseil presbytéral**.
 - Pour les Eglises locales réformées. https://www.eglise-protestante-unie.fr/prod/file/epudf/upload/nation/reconnaissance_ministeres.pdf (p. 1 à 9)
 - Pour les paroisses luthériennes : https://www.eglise-protestante-unie.fr/prod/file/epudf/upload/nation/liturgies%20lutheriennes/liturgie_installation_conseil_presbyteral.pdf
- Le **livre sur le CP** propose trois chapitres sur la vocation du CP (p. 43-85).

2. La collégialité

Le Conseil presbytéral se compose de personnes diverses, chacune ayant ses propres centres d'intérêt dans la vie paroissiale, sa propre manière d'exprimer et de vivre sa foi. Mais elles sont responsables ensemble de la vie de l'Eglise locale. Avec le secours de l'Esprit Saint, les conseillers presbytéraux exercent un ministère collégial. C'est le Conseil tout entier qui a la charge de ce ministère.

- Sur ce thème, voir le **livre sur le CP**, p.43-59 et 89 – 113.
- Il appartient au CP de discerner les personnes appelées à exercer un ministère local (animateur de culte, catéchète, ...). Le **brochure « Discerner »** est là pour aider ce travail de discernement (en complément du livre sur le CP).

3. L'animation de la vie paroissiale

Au cœur de la vie communautaire d'une Eglise locale, d'une paroisse, nous trouvons trois éléments importants : la Bible, la prière, la rencontre. Ils nourrissent le projet de vie et les multiples activités. Plusieurs outils existent pour stimuler et nourrir la vie de la communauté :

- **Brochures « Eglise de témoins »** éditées par la Coordination évangélisation et formation (Orientations et Outils) <https://www.eglise-protestante-unie.fr/fiche/ressources-pratiques-7787>
- Catalogue des **Editions Olivétan** : <http://www.editions-olivetan.com/>

- Revue de l'ÉPUdF **Ressources**, offerte à tous les membres des conseils presbytéraux.
- Lettre d'information mensuelle **Infos-ressources**, envoyée automatiquement par mail chaque premier jeudi du mois aux membres des CP. D'autres membres engagés peuvent aussi la recevoir en s'inscrivant sur le site <https://www.eglise-protestante-unie.fr/inscription/>
- Le livre sur le CP offre plusieurs chapitres pour réfléchir au projet de vie et à la dynamique paroissiale (p. 123-205). Des fiches d'animation sont disponibles en ligne <http://conseilpresbyteral.fr/animations.html>

En outre, chaque région de notre Eglise a développé différents services et outils, par exemple en matière de catéchèse, de formation à la prédication, d'animation financière, etc. Voir le site web de la région et le secrétariat régional.

4. Administration et finances

Le Conseil presbytéral porte la responsabilité matérielle de la communauté. Le synode national d'Avignon en 2014 l'a exprimé ainsi : « La vie communautaire forme un tout ; les finances n'en sont pas un secteur séparé. L'existence et la pertinence du projet de vie de l'Eglise locale ou paroisse, la qualité des liens communautaires, entre autres, ont un impact direct sur la vie financière. La source des difficultés ou du dynamisme financier se situe d'abord en amont du domaine strictement financier. La vie financière de l'Eglise relève donc bien de la responsabilisé de chacune et de chacun et non pas de seuls spécialistes». Il est également de la responsabilité du CP de tenir à jour les archives et de veiller à l'entretien des bâtiments.

- Sur ces sujets, les pages **183-196 du livre sur le CP** offrent de bons conseils.
- **REGALE** (Recueil En ligne pour la Gestion et l'Administration de L'Eglise) est un outil qui offre des centaines de fiches pratiques mises à jour très régulièrement sur de multiples aspects administratifs, légaux, financiers de la vie de l'Eglise. Il comprend 7 chapitres : I. Institutionnel et juridique II. Ministres, laïcs : rémunération et bénévolat III. Immobilier IV. Assurances V. Fiscalité VI. Comptabilité VII. Questions transversales ; gestion, traitement et conservation des documents et des données. <https://www.eglise-protestante-unie.fr/regale/>

Chaque conseiller disposera d'un code d'accès. En cas de problème s'adresser au responsable du système d'information, Michel Haffner michel.haffner@eglise-protestante-unie.fr

5. La vie de l'Union nationale

Le Conseil presbytéral n'exerce pas seulement un ministère local, mais aussi un « ministère de l'union » : il est le trait d'union, l'interface entre l'Eglise locale/paroisse et les synodes, entre le « local », le « régional », le « national ». Par exemple, le CP est chargé de préparer et d'appliquer les décisions des synodes.

- **Le livre sur le CP** présente différents aspects de la vie de l'Union nationale dont est membre l'association culturelle locale (p. 245-253). Les pages 275-283 évoquent le cadre juridique.
- **La Constitution de l'ÉPUdF** et son règlement d'application sont disponibles en ligne https://www.eglise-protestante-unie.fr/prod/file/epudf/upload/nation/conv-hist-org/constitution/constitution_2014.pdf Les articles 1 à 5, 28 §1, 30 à 35 concernent plus spécifiquement l'Eglise locale/paroisse.

Que le Seigneur accompagne chaque Conseil dans son ministère et que son Esprit inspire son travail !